

ARCHIVES DIPLOMATIQUES

RECUEIL MENSUEL INTERNATIONAL

DE DIPLOMATIE ET D'HISTOIRE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

M. LOUIS RENAULT

Professeur de Droit des gens
à la Faculté de droit de Paris et à l'École libre des sciences politiques
Membre de l'Institut de Droit international

Fondé en 1861

DEUXIÈME SÉRIE

TOME XLIII

JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE



ABONNEMENTS

France et Algérie.....	50 francs.
Union postale.....	55 —
Autres pays.....	60 —
Un exemplaire } simple.....	5 —
} double.....	9 —

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS & PUBLICITÉ
PARIS

59, Rue de Grenelle, 59

11650

11650

arméniens qui ont été tués ou blessés pendant la répression. Les autorités locales ont été informées de la répression et ont été chargées de prendre les mesures nécessaires pour protéger les Arméniens.

Extrait.

1915

AFFAIRES DE SYRIE (2).

(Juillet 1915 - août 1915)

M. Paul Doumer, ministre de la République Française, à M. Aristide Briand, ministre des Affaires Étrangères.

Paris, le 20 juillet 1915.

Je vous prie de m'excuser de ne pas vous adresser directement la lettre que je vous envoie. Elle est destinée à vous être remise par le ministre de la République Française, à Paris, le 20 juillet 1915. Elle est destinée à vous être remise par le ministre de la République Française, à Paris, le 20 juillet 1915. Elle est destinée à vous être remise par le ministre de la République Française, à Paris, le 20 juillet 1915.

P. Doumer.

M. Aristide Briand, ministre des Affaires Étrangères, à M. Paul Doumer, ministre de la République Française.

Paris, le 20 juillet 1915.

Le soulèvement de Zeïtoun et de Hadjin n'a pas éclaté, mais est imminent et s'étendra jusqu'à Souéidié. 20,000 arméniens armés, équipés, bien encadrés, y prendront part.

Les Arméniens de Zeïtoun et de Hadjin ont été informés de la répression et ont été chargés de prendre les mesures nécessaires pour protéger les Arméniens.

Les Arméniens de Zeïtoun et de Hadjin ont été informés de la répression et ont été chargés de prendre les mesures nécessaires pour protéger les Arméniens.

Les Arméniens de Zeïtoun et de Hadjin ont été informés de la répression et ont été chargés de prendre les mesures nécessaires pour protéger les Arméniens.

Les Arméniens de Zeïtoun et de Hadjin ont été informés de la répression et ont été chargés de prendre les mesures nécessaires pour protéger les Arméniens.

Extrait.

M. Aristide Briand, ministre des Affaires Étrangères, à M. Paul Doumer, ministre de la République Française.

Paris, le 20 juillet 1915.

Les Arméniens de Zeïtoun et de Hadjin ont été informés de la répression et ont été chargés de prendre les mesures nécessaires pour protéger les Arméniens.

Les Arméniens de Zeïtoun et de Hadjin ont été informés de la répression et ont été chargés de prendre les mesures nécessaires pour protéger les Arméniens.